

## **RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT**

### **SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**

**Résolution de ...La Société Ornithologique du Centre du Québec . # ....**

**Engagement du (ORGANISME) à agir concrètement pour la conservation de la biodiversité, pour freiner sa perte et encourager sa sauvegarde en ciblant les meilleures opportunités pour le faire.**

- Considérant l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;
- Considérant que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;
- Considérant le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;
- Considérant les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures ;
- Considérant les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;
- Considérant que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

Le document étant à l'ordre du jour du CA du mardi 23 janvier 2024

Présidente

Suzanne Lévesque

Vice Président

Daniel Jauvin

